



Dijon, le 6 décembre 2018

Déclaration de la CGT Educ'action

Les élections professionnelles 2018 viennent de s'achever. Nous tenons à remercier les personnels du rectorat de Dijon qui ont été disponibles et ont toujours essayé de faire en sorte que ces élections se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Cependant, nous devons cette année encore dénoncer ce choix de vote électronique. Les dysfonctionnements scandaleux constatés dès le premier jour du scrutin confortent notre opinion inchangée depuis des années.

Cette période de vote a été mal vécue par les personnels qui ont interprété ces incidents comme des entraves au vote, accentuant ainsi une défiance latente et inquiétante envers nos institutions.

Cela met surtout en évidence les dangers des délégations de service public à un prestataire de service privé alors que les solutions internes simples et efficaces existent. De même que ces défaillances sont les conséquences des politiques de réduction du nombre de personnels.

Avec les votes papier, le taux de participation était plus élevé et était à la portée de tous comme le montrent les taux de participation aux CA par exemple.

Nous avons pu constater que les informations relatives aux scrutins, aux listes électorales et à la propagande syndicale n'étaient pas présentes dans tous les établissements, malgré les consignes prévues au BO. Quant au nombre de votants, une fois de plus, les enseignements des précédents scrutins n'ont pas été tirés. Le faible voire très faible taux de participation pour nombre de catégories de personnels montre encore une fois que le vote électronique n'est pas un bon choix de modalité de scrutin. Les premiers écartés étant les personnels précaires non titulaires, dont les AED et AESH pour lesquels le

pourcentage de votants dépasse à peine les 8 % ! Qu'est ce qui a été fait pour améliorer l'accès au vote de ces catégories de personnels ? On sait que ces personnels n'utilisent jamais leur adresse professionnelle. Pourquoi alors continuer à utiliser les mêmes recettes qui ne marchent pas ?

Comment persister à ignorer que plus de 80 % des personnels précaires ne s'expriment pas, quand les personnels de direction eux s'expriment à plus de 70 % ?

Comment, dans ces conditions Madame la Rectrice peut-elle, lors du CAEN du 5 décembre remettre en cause la représentativité des syndicats.

Mais votre présence aujourd'hui, Madame, nous rassure sur l'importance que ces élections revêtent à vos yeux tout comme eux yeux de ceux qui nous gouvernent. Car nous nous inquiétons de l'avenir du paritarisme dans un contexte où les corps intermédiaires sont souvent dénigrés et décrédibilisés par des dirigeants qui ont refusé d'entendre les signaux d'alerte, accusant même facilement certaines organisations syndicales d'agiter le chiffon rouge. Nous nous indignons également des propos qui ont été tenus par Madame la rectrice lors du CAEN du 5 décembre rendant la CGT Educ'action et son communiqué de presse du 4 décembre publié à 19h en partie responsables des violences lors de la manifestation des lycéens de l'académie du 3 décembre. Ces allégations sont non seulement inacceptables et mensongères mais elles contribuent à fragiliser la légitime action syndicale à l'origine du progrès social dont nous bénéficions tous (nous ne vous ferons pas l'injure de rappeler d'où viennent les congés payés, les retraites, la sécurité sociale,...).

La CGT Educ'action rappelle par ailleurs le caractère constitutionnel du droit à manifester.

La CGT Educ'action soutient tous les personnels et toutes les actions qui visent à plus de justice, d'équité, et d'émancipation. D'autre part, elle compte bien mettre à profit les suffrages qui lui ont été favorables pour continuer le combat contre les politiques d'austérité, gagner de nouveaux droits pour tous les salariés et défendre un service public d'éducation de qualité qui vise une école émancipatrice, dans le respect des conditions de travail des agents.